

e.Sedit RH
Veille Réglementaire
Setup VR_2022_09



Sommaire

1.	<u>CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE.....</u>	4
1.1	Revalorisation du point d'indice et du barème hors échelle.....	4
2.	<u>CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE.....</u>	6
2.1	Revalorisation du point d'indice et du barème hors échelle.....	6



Un calendrier prévisionnel est à votre disposition via votre Espace clients www.espaceclients.berger-levrault.fr, vous informant de la parution des textes et de leur suivi pour l'intégration dans votre applicatif.



► **Après l'installation du setup VR 2022_09 :**

Pour cette veille, nous positionnerons la période de recalcul sur la collectivité à **[2022.07]** dans le cadre de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} Juillet 2022. Si toutefois vous ne souhaitez pas cette période de recalcul, il vous sera toujours possible de la modifier ou de la supprimer dans le paramétrage de votre collectivité et de la positionner sur chacun des agents concernés si besoin.

1. CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE



1.1 Revalorisation du point d'indice et du barème hors échelle



Pour info

Le décret 2022-994 du 07 Juillet 2022 fixe la nouvelle valeur du point à compter du 01/07/2022, soit une augmentation de 3.5%. La valeur du point pour l'indice majoré 100 est valorisée à 5820.04 €.

De plus, les traitements et soldes annuels correspondant à chacun des groupes hors échelle sont fixés comme suit :

Groupes	Chevrons		
	I	II	III
A	51 798,36	53 835,37	56 570,79
B	56 570,79	58 957,01	62 099,83
B bis	62 099,83	63 729,44	65 417,25
C	65 417,25	66 814,06	68 269,07
D	68 269,07	71 353,69	74 438,31
E	74 438,31	77 348,33	
F	80 200,15		
G	87 882,60		

Références :

- **DECRET 2022-994 DU 07 JUILLET 2022**



Paramétrage

- Mise à jour variables du barème
 - VALEUR_POINT - Valeur du point
 - IND_FORF_DIM_JF - Ind. forfait. dim.jour férié (sociale)
 - FORF_DIM_JF_SOC - MT.Forf.Indem.Dim.Agents sociaux
 - I_SUJ_DIR_ETS_AR - Indemnité de sujétion directeurs ets art
 - IND_RESP_ET_ART - Indemnité responsabilité Etablis.Artist.
 - I_SUIVI_FIXE - Indemnité suivi/orientat. fixe
 - I_SUIVI_MODULABL - Indemnité suivi/orient. modul.
 - PRIME_DEBUT_CAR - Prime de début de carrière infirmiers
 - TAUX_ENS_INSTIT - Taux Enseignement Instituteurs
 - TAUX_ENS_INSCO - Taux enseignement Inst au collège
 - TAUX_ENS_PROFCN - Taux enseignement Prof.classe normale
 - TAUX_ENS_PROFHC - Taux enseignement Prof Hors classe
 - TAUX_ETSU_INSTIT - Taux Etudes Surveillées Instituteurs
 - TAUX_ETSU_INSCO - Taux étude surveillée instit au collège
 - TAUX_ETSU_PROFCN - Taux Etudes surveillées Prof. Classe Nor
 - TAUX_ETSU_PROFHC - Taux Etudes surveillées Prof. hors class
 - TAUX_SURV_INSTIT - Taux surveillance Instituteurs
 - TAUX_SURV_INSCO - Taux surveillance Inst au collège
 - TAUX_SURV_PROFCN - Taux surveillance Prof. classe Normale
 - TAUX_SURV_PROFHC - Taux surveillance Prof. Hors Classe
 - VAC_FEU_OF_SPP - Indemnité hor. feu de forêt Officier SPP
 - VAC_FEU_SAP_SPP - Indemnité hor. feu de forêt Sapeur SPP
 - VAC_FEU_CAPO_SPP - Indemnité hor. feu de forêt Caporal SPP
 - VAC_FEU_S_OF_SPP - Indemnité hor. feu de forêt Sous-Off.SPP

- Modification matrices
 - BAREME_H_ECHELLE - Barème Hors Echelle
 - IFTS_ADMINIS - IFTS des administrateurs territoriaux
 - PRIME_REND_ADMIN - Prime de rendement des administrateurs

2. CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE



 *Suite au passage du setup VR 2022_09, un paramétrage complémentaire est à apporter sur les points suivants :*

2.1 Revalorisation du point d'indice et du barème hors échelle

“ Mise à jour de vos matrices personnalisées ”

Suite à la mise à jour de la matrice hors échelle, pensez à mettre à jour vos matrices personnalisées si nécessaire. Pour ce faire, veuillez-vous référer au document [Comment faire pour modifier une matrice personnalisée Web2.pdf](#)

CONTACTS ET LIENS UTILES



Relation client

0 820 35 35 35 (0.20 € TTC/min + prix appel)

Email

relationclientlabege@berger-levrault.com



www.espaceclients.berger-levrault.fr



www.berger-levrault.com
boutique.berger-levrault.fr

ADRESSES



BERGER-LEVRAULT

Siège social :

892 rue Yves Kermen
92100 Boulogne-Billancourt

Centre administratif et opérationnel :

64 rue Jean Rostand
31670 Labège Cedex